

Questions orales

LES FINANCES

LA POSITION DES PROVINCES QUANT AU DROIT D'IMPOSITION
DES RESSOURCES—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE
GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le Québec a soutenu la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique dans la question des droits provinciaux sur les richesses naturelles, mais le ministre a opposé une fin de non-recevoir à tous les compromis des ministres des Finances des diverses provinces; maintiendra-t-il la même attitude dure, froide, déraisonnable et insoutenable lors de sa rencontre avec les premiers ministres des provinces?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, au cours des deux derniers jours, plusieurs provinces, tout en appuyant la position de principe de l'Alberta, ont également admis que la question était celle d'un partage de recettes fiscales entre différents membres; cette position a été également celle du Québec qui, après avoir affirmé ses positions constitutionnelles, a proposé un compromis sur le montant de l'abattement.

● (1530)

M. Woolliams: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Peut-être le rapport n'était-il pas exact, mais ce n'est pas mon avis. La Saskatchewan, la Colombie-Britannique et l'Alberta n'ont-elles pas toutes adhéré à la position selon laquelle les ressources appartiennent aux provinces, et la décision du gouvernement fédéral d'imposer les ressources sans permettre la déductibilité des redevances dans le calcul des revenus n'était pas fondée?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, cette affirmation est exacte en général. D'autre part, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et, dans une certaine mesure, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont adopté des positions différentes.

* * *

LES PÊCHES

LE PROGRAMME DE SOUTIEN DES REVENUS—LES
CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—DEMANDE DE
RAPPORT PROVISOIRE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêches. Puisque la condition des pêcheurs de l'est du Canada dépend des tempêtes, des navires étrangers et d'autres circonstances tout aussi imprévisibles et qu'il leur est difficile d'être admissibles à l'assurance-chômage, le ministre pourrait-il nous dire quels progrès son ministère et celui de la Main-d'œuvre ont-ils enregistrés dans l'élaboration du programme de soutien des revenus annoncé il y a déjà plusieurs mois?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, je répondrai de la même manière qu'il y a quelque temps. Nous travaillons d'arrache-pied à cette question, mais je ne suis pas encore satisfait. Le premier projet qu'on m'a soumis représentait peut-être une amélioration par rapport à ce que nous avons déjà, et c'est pourquoi je ne puis fixer de date précise à ce sujet.

M. Marshall: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre si, par

[M. Munro (Hamilton-Est).]

suite des consultations qu'il a eues avec le ministre des Pêcheries de Terre-Neuve il y a quelques jours, des idées ont été lancées à l'égard du programme de soutien du revenu? Nous dirait-il aussi quelles consultations sont en cours, s'il en est, avec le gouvernement de la province en vue d'établir dans un temps raisonnable un tel programme qui aiderait les pêcheurs de l'Est?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, j'ai eu des entretiens exhaustifs avec mon homologue de Terre-Neuve. Cette question a été soulevée, même si, en réalité, elle s'est trouvée raccrochée à certains autres problèmes graves qui se posent dans le domaine de la pêche dans la province. Nous attachons beaucoup d'importance à ces problèmes et nous y consacrons beaucoup de temps.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE REFUS DE PRESTATIONS SIGNIFIÉ À DES EMPLOYÉS DU
CHEMIN DE FER DE LA C.-B.—LES MESURES PRISES PAR LE
GOUVERNEMENT

M. Jack Pearsall (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Pourrait-il faire rapport à la Chambre des derniers développements relatifs à la Commission d'assurance-chômage et aux employés du chemin de fer de la Colombie-Britannique et nous dire si ces derniers ont droit aux prestations d'assurance-chômage.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la Commission d'assurance-chômage a annoncé ce matin, je crois, que les membres des syndicats autres que les cinq syndicats d'atelier, y auront droit en vertu de l'article 44 (1) a) à compter du 17 novembre. Le député de Vancouver-Sud m'en a parlé l'autre soir lorsqu'il a soulevé la question à l'heure des couche-tard. Je tiens à signaler que la décision de rétablir les droits aux prestations n'a pas été le fruit de mon intervention. Je ne puis m'en attribuer le mérite. Cette décision a été fondée sur des renseignements portés par la suite à la connaissance des autorités et se rapportant, à juste titre, à un point de jurisprudence. C'est en se fondant sur ce point que la Commission d'assurance-chômage a pris sa décision.

* * *

L'ÉNERGIE

LE RETRAIT DE CERTAINES COMPAGNIES DU PROJET
D'EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX DE L'ALBERTA—
LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme un nombre croissant de sociétés, notamment la Shell Explorer, l'Atlantich Richfield, la Candel Oil et la Home Oil, ont déclaré qu'elles se retireraient du projet d'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta ou qu'elles envisageaient de le faire, et comme cela compromet les trois principales usines—exception faite de la grande usine canadienne d'exploitation des sables bitumineux qui a déjà commencé la production et qui, selon l'Office national de l'énergie, devaient entrer en production vers 1982 ou 1983, le ministre a-t-il quelque chose à annoncer en ce qui concerne les mesures que compte prendre le gouvernement pour s'assu-